



Laboratoire d'usages culture(s) - arts - société

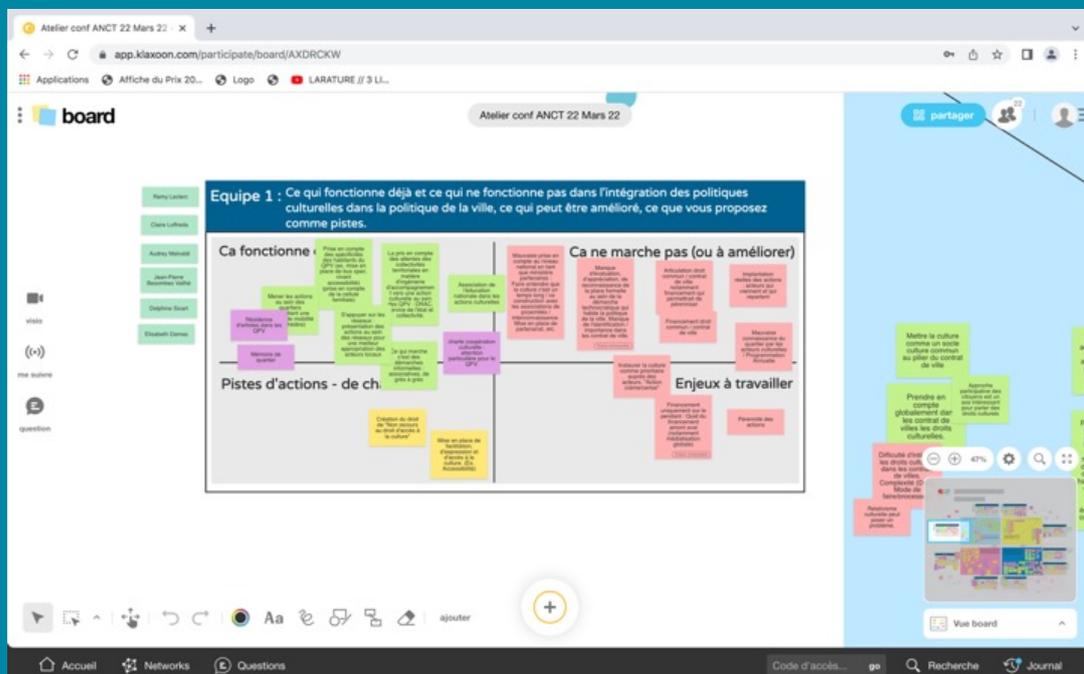
# REPENSER LA QUESTION CULTURELLE DANS LES CONTRATS DE VILLE À L'AUNE DES TRANSITIONS

**Mai 2022**

Besson Raphaël  
Directeur de Villes Innovations  
Chercheur associé au laboratoire PACTE  
co-fondateur du LUCAS

# Repenser la question culturelle dans les contrats de ville à l'aune des transitions

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le Ministère de la Culture (DG2TDC) et le Laboratoire d'usages culture(s)- arts - société (LUCAS) ont organisé le 22 mars 2022 un webinaire participatif sur la question de la culture dans les futurs contrats de ville. Ce webinaire était ouvert aux acteurs de la Politique de la Ville, aux agents des DRAC, ainsi qu'aux adhérents et partenaires de la Fédération Arts Vivants et départements. Ces derniers se sont exprimés dans le cadre d'ateliers collaboratifs. Ils ont notamment souligné la nécessité de mieux prendre en compte les droits culturels, d'aller vers les habitants et les jeunes des quartiers, de valoriser leurs pratiques culturelles, de renforcer l'interconnaissance des acteurs de la politique de la ville et de les former aux enjeux de participation et de coopération. Le webinaire s'est également structuré autour de témoignages inspirants, de prises de paroles d'universitaires et d'acteurs de la politique de la ville. Cet article rend compte des principaux débats et de la matière produite pendant le webinaire afin de repenser la question culturelle dans les futurs contrats de ville.



Exemple de production issue des ateliers collaboratifs

## Introduction

La culture a toujours été présente dans la politique de la ville, avec une place désormais inscrite dans un cadre réglementaire, avec la loi de 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (LPVCU), dite « loi Lamy »<sup>1</sup>. En janvier 2015, deux circulaires<sup>2</sup> sont venues préciser l'intégration de la thématique culture au sein du pilier cohésion sociale des contrats de ville. Cette thématique fait aussi l'objet d'une convention d'objectifs 2016-2020 entre le ministère de la Ville et le ministère de la Culture et d'une instruction interministérielle (culture et politique de la ville), relative à l'intégration des enjeux culturels au sein des contrats de ville.

Les actions culturelles menées dans le champ de la politique de la ville sont foisonnantes. Elles investissent une diversité de disciplines comme la lecture publique, le spectacle vivant ou les arts plastiques. Elles cherchent à faciliter l'accès à l'art et à la culture, tout en accompagnant les pratiques artistiques amateurs et la participation des habitants à la vie culturelle. Elles œuvrent à l'insertion socio-économique des habitants et à la valorisation de la mémoire des quartiers. Elles accompagnent les opérations de renouvellement urbain, en impliquant des artistes le temps de résidences ou en investissant une diversité de lieux, de situations et d'événements.

Ce foisonnement d'initiatives culturelles et cette capacité d'invention propre à la politique de la ville, ont eu une influence sur l'évolution des politiques culturelles (De Maillard et al., 2004). Les actions conduites dans les quartiers prioritaires ont impulsé de nouvelles formes culturelles, en expérimentant des démarches transversales, interdisciplinaires, participatives et coopératives. Elles ont participé à porter un autre regard sur les ressources culturelles, en identifiant et en valorisant des ressources comme le talent de jeunes, la diversité sociale et culturelle ou l'existence d'autres imaginaires et récits collectifs au sein des quartiers prioritaires.

Malgré la richesse des actions culturelles conduites dans les quartiers prioritaires, un certain nombre d'acteurs et d'observateurs de la politique de la ville pointent trois principales difficultés dans la mise en œuvre de la thématique culturelle :

- Un écart important entre des objectifs initiaux ambitieux (« favoriser la participation des habitants », « mettre en réseau les équipements culturels », « démocratiser l'accès aux équipements culturels », etc.) et les réalisations effectuées. Ce décalage n'est pas spécifique au domaine culturel mais parcourt l'ensemble de la politique de la ville. Il s'agit d'une politique à qui l'on demande de faire beaucoup avec peu de moyens : « lutter contre les inégalités », « assurer la cohésion sociale » ou « garantir aux habitants l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture » n'étant, on en conviendra, pas une mince affaire.

---

<sup>1</sup> Parmi les 10 macro-objectifs de la politique de la ville fixés par la loi Lamy, deux concernent plus particulièrement les questions culturelles : « Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, au sport, aux services et aux équipements publics » ; « Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ».

<sup>2</sup> Circulaire PM du 30 juillet 2014, fixant les grands principes de la contractualisation. Circulaire du ministre chargé de la politique de la ville du 15 octobre 2014, relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville.

◦ Un sentiment généralisé de fragilisation, voire de réduction des financements consacrés à la question culturelle dans la politique de la ville. Il est ici intéressant de noter un décalage entre un sentiment de réduction des budgets et la réalité des moyens effectivement affectés à la culture dans la politique de la ville. Selon Éric Briat, Directeur de la coordination des programmes à la Politique de la Ville à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), « les crédits de la politique de la ville, mis en œuvre dans le cadre des contrats de ville, ont fortement progressé depuis 2015 (+ 75%, + 13 M€), pour atteindre 30 M€ en 2021. Les actions culturelles n'ont donc jamais été autant financées par les crédits de la politique de la ville que durant l'actuelle génération des contrats de ville, depuis 2015 ».

◦ Un sentiment de manque de visibilité de la question culturelle dans la politique de la ville. Celle-ci n'apparaît pas toujours de manière explicite dans les contrats de ville. Ce traitement différencié de la thématique culturelle, est lié à une différence de positionnement, entre une volonté d'ériger un pilier culture visible et autonome et la perspective d'une culture transversale et trans-sectorielle, rayonnant sur un ensemble de thématiques sociales, économiques ou éducatives. Face à cet enjeu de visibilité de la question culturelle, Labo Cités (le centre de ressources politique de la ville d'Auvergne-Rhône-Alpes), souhaite que la culture soit inscrite « comme un axe non optionnel des futurs contrats de ville (...). La culture est aussi importante que l'emploi ou l'éducation pour le développement social des quartiers prioritaires. La culture doit donc devenir un axe obligatoire dans les contrats de ville » (Frédérique Bourgeois, Directrice de Labo Cités).

Au-delà d'un sentiment de manque d'efficacité ou de marginalisation de la question culturelle dans la politique de la ville, le webinaire participatif du 22 mars 2022 a aussi montré que la thématique culturelle dans les contrats de villes méritait d'être revisitée à la lumière des trois enjeux suivants :

- L'évolution des politiques culturelles à l'ère de la « facilitation culturelle ».
- La perspective d'un développement des quartiers en politique de la ville par la ressource.
- La place et le rôle de la culture dans un monde en transition et marqué par une succession de « crises sans fin ».



## 1/ Penser le nouveau cycle des politiques culturelles

Après les cycles de décentralisation et de métropolisation, nous entrons dans un troisième âge des politiques culturelles que Vincent Guillon qualifie de « facilitation culturelle » (Guillon, 2019). « Ce cycle ne se substitue pas aux précédents, mais il s'ajoute dans le sillage de la montée en puissance de notions comme les droits culturels, les tiers lieux, les biens communs culturels, le design thinking, les cultures numériques et participatives ». Ce troisième âge des politiques culturelles induit de nouvelles valeurs, de nouveaux lieux, acteurs et savoirs professionnels. Il fait référence à une diversité de théories qui placent le quotidien, l'espace public, le « hors les murs », l'expérimentation et la mobilisation d'une diversité des savoirs au fondement d'une vision renouvelée de la culture et des arts (Illitch, 1973 ; De Certeau, 1990 ; Gwiazdzinski, 2016). Il est également inspiré par l'influence d'une « culture numérique », par l'« éthique hacker » et « l'âge du faire » (Guillon, Ambrosino, 2016, 2018 ; Himanen 2001, Anderson, 2015 ; Lallement, 2015). Sans oublier les notions contemporaines de « démocratie culturelle », de « droits culturels », de « tiers lieux culturels » et autres « bibliothèques troisième lieu » (Rotterdam, Sobota, 2017 ; Jacquet, 2015 ; Besson, 2018). Ces notions ont en commun la critique d'une vision élitiste et diffusionniste de la culture et des savoirs. Elles s'intéressent aux acteurs informels et aux espaces de la vie quotidienne, afin que les individus deviennent des contributeurs actifs de la fabrique culturelle et non les spectateurs passifs d'une offre culturelle « légitimée par l'expertise de quelques spécialistes » (Zask, 2016).

Ce nouveau cycle de politiques culturelles a récemment incité le Ministère de la culture à créer une nouvelle Délégation, intitulée « Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle ». Selon Bertrand Munin, Adjoint au Délégué général à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie Culturelle au Ministère de la Culture, « la création de cette nouvelle Délégation ne signifie pas que le Ministère renonce à la démocratisation culturelle (...), mais il s'agit avant tout de prendre en compte des transformations sociétales et les attentes des citoyens (...). Il y a la volonté de considérer la culture comme un droit humain et d'essayer de concrétiser les droits culturels en action (...). Dans les quartiers prioritaires, il s'agit de prendre en compte la culture mise en œuvre par les habitants. Cela demande une modification des façons de travailler des acteurs culturels. Une orientation que souhaite porter le Ministère, en accompagnant les acteurs de la politique de la ville sur de l'ingénierie et de la formation à de nouveaux outils et savoirs professionnels ».

Ce nouveau cycle des politiques culturelles interroge la place de la culture dans la politique de la ville, et notamment son rôle dans la « cohésion sociale et la mise en œuvre de politiques publiques intégrées » (Bertrand Munin). Il incite également certains acteurs de la politique de la ville, à ériger les quartiers prioritaires en « territoires d'expérimentation des droits culturels ». C'est le cas de Labo Cités, qui se fonde sur la Déclaration de Fribourg de 2007 sur les droits culturels, pour affirmer le principe selon lequel « toute personne a le droit d'accéder et de participer librement à la vie culturelle, de vivre son identité culturelle (...). C'est la raison pour laquelle les droits culturels doivent être gravés dans le marbre dans le cadre des futurs contrats de ville (...). Les signataires doivent se sentir engagés » (Frédérique Bourgeois, Directrice de Labo Cités). Si Labo Cités souhaite inscrire les droits culturels dans les futurs contrats de ville, il

défend également des orientations propres à la démocratisation culturelle. Pour Labo Cités, il faut aussi « faciliter l'accès à l'art et à la culture aux habitants des quartiers populaires »<sup>3</sup>. On retrouve ici un ancien débat, qui ne saurait être tranché dans le cadre de la future contractualisation. Entre d'une côté les défenseurs d'une démocratie culturelle (accès aux pratiques artistiques et culturelles, reconnaissance et valorisation des pratiques culturelles des populations, lien social, sensibilité aux pratiques artistiques amateurs) et de l'autre, les tenants de la démocratisation de la culture (logique de diffusion et accès aux œuvres, culture de l'offre, modèle de gouvernance vertical et descendant, rôle passif du citoyen / spectateur, excellence culturelle). Les deux dynamiques devront être prises en compte dans les futurs contrats de ville, sans nécessairement les opposer. Une attention particulière devra être portée aux droits culturels, qui devront s'incarner dans le quotidien des actions déployées au sein des quartiers prioritaires.



Collectif X - VILLES#

---

<sup>3</sup> Il s'agit notamment d'accueillir les habitants dans les équipements culturels par une politique tarifaire adaptée ; d'inciter les habitants à aller à la rencontre des œuvres, par le biais notamment de la médiation culturelle ; de développer les parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves, de l'école au lycée ; etc.

## 2/ Développer les quartiers prioritaires par les ressources culturelles latentes

La notion de ressource s'impose comme une figure nouvelle du développement territorial. Contrairement aux méthodes traditionnelles de développement qui présentent les territoires comme des stocks dotés de ressources figées, les travaux sur la ressource territoriale font l'hypothèse que le territoire n'existe pas « en tant que tel », mais qu'il doit être révélé selon un processus « d'activation » et de « spécification » des ressources latentes (Colletis et Pecqueur, 2004). Ces travaux présentent l'intérêt d'ouvrir de nouvelles perspectives pour l'action publique territoriale. Ils s'intéressent tout particulièrement aux territoires de « faible densité », moins bien dotés en infrastructures ou en « facteurs classiques de l'innovation » (CGET, 2015). Leurs réflexions se tournent vers les territoires ruraux, les espaces péri-urbains ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'enjeu consiste à ne pas se focaliser uniquement sur le règlement des problèmes identifiés, mais à s'appuyer sur les forces vives des territoires, sur leurs atouts, leurs ressources ou tout du moins sur les potentiels de développement qui, identifiés et partagés par les acteurs d'un territoire, deviendraient dès lors des ressources à faire fructifier.

Dans ce cadre, les quartiers de la politique de la ville peuvent aussi être analysés sous le prisme de la ressource, à travers l'identification des solutions alternatives en matière de services publics, de développement culturel, de mobilité, de gestion des ressources ou d'usages numériques. De nombreuses études et réflexions actuelles conduites par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET, 2017) ou l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) s'inscrivent dans cette perspective. C'est le cas par exemple de l'étude sur l'innovation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville conduite par le CGET, ou des programmes ANRU qui visent à renforcer l'innovation dans les projets de renouvellement urbain. Ces recherches annoncent un rééquilibrage entre une lecture originelle de la politique de la ville (l'« exemplarité », le « laboratoire »<sup>4</sup>) et celle développée depuis le milieu des années 1990 (le « handicap », le « risque »). Elles proposent notamment d'inverser le regard sur les territoires de la politique de la ville, pour les appréhender non pas du point de vue de leurs handicaps mais de leurs atouts (Bertrand et al., 2010). Alors que les représentations associées aux quartiers sont souvent celles de territoires fragilisés voire ghettoïsés, l'idée est de mettre la lumière sur d'autres dynamiques, tout aussi prégnantes, de créativité, de solidarité et d'invention de solutions alternatives vectrices de performance socio-économique. D'autres études s'intéressent à l'usage du numérique dans les quartiers, dans une perspective de développement local, d'amélioration du cadre de vie et de fourniture de services numériques innovants pour accompagner le quotidien des administrés (Besson, Brouillard, 2018).

Ces différents travaux questionnent le volet culturel des futurs contrats de ville dans la mesure où ils invitent à dépasser une lecture par les problèmes des quartiers en politique de la ville, pour les appréhender comme des solutions ou tout du moins comme des actifs à valoriser. Dès lors, il s'agit de développer de nouvelles actions et de

---

<sup>4</sup> Il ne s'agit pas ici de chercher à idéaliser un hypothétique « âge d'or » de la politique de la ville, mais de souligner le fait que les écrits d'alors semblent faire davantage de place aux expérimentations et à la perspective de « quartiers laboratoires ».

nouvelles méthodes, en mesure d'identifier et d'activer les ressources culturelles des quartiers en politique de la ville. Il s'agit d'apprendre à repérer les acteurs culturels informels, les idées latentes et les processus créatifs parmi la société civile, les acteurs économiques ou les associations. Il s'agit aussi de penser le développement des quartiers de la politique de ville dans le cadre complet du territoire, en articulant les dynamiques culturelles des quartiers avec les politiques culturelles, sociales, économiques ou éducatives des agglomérations.

Ces futurs souhaitables de la thématique culturelle dans les contrats de ville ont été largement discutés par les participants du webinaire du 22 mars 2022. Labo Cités propose notamment de « s'appuyer sur les projets culturels de territoire et de s'adosser aux réseaux des établissements culturels et services publics de la culture ». Ce centre de ressources préconise aussi « d'inscrire obligatoirement un volet culture dans les conventions de renouvellement urbain et de consacrer 1% du coût des opérations de travaux publics (1% TP) se déroulant dans les quartiers prioritaires au soutien de projets artistiques et culturels dans l'espace public ». Pour Marjorie Fromentin (Chargée de mission Laïcité, lutte contre les discriminations, jeunesse, égalité femmes-hommes chez Labo Cités) « Ce 1% TP est le pendant du 1% artistique imposé pour les travaux réalisés sur des bâtiments publics, mais il concerne les arts de la rue, les arts vivants, le théâtre, la musique, tous les autres arts qui ne sont pas concernés par les 1% artistique (...). L'objectif c'est que 1 % du budget des travaux publics, qu'il s'agisse de la construction d'un rond-point, d'une place publique ou d'un trottoir, soit consacré à la mise en place d'actions culturelles et artistiques ».

Les intervenants du webinaire ont également fait part d'un certain nombre d'actions culturelles remarquables, comme le développement par la ville de Lyon de résidences d'artistes au sein des quartiers populaires. « L'objectif de ces résidences de trois ans, est de mobiliser des artistes par des appels à projets, afin de créer des espaces d'écoute et d'expression des habitants » (Anaïs Lavot, chargée de développement culturel à la Direction des Affaires culturelles de la Ville de Lyon). C'est dans le cadre de ces résidences que le collectif X a développé à La Duchère le projet VILLES#. L'objectif de ce projet est d'accompagner par le théâtre le processus de relogement des habitants de barres promises à la démolition. « On a créé une résidence qui s'est déployée dans un appartement, dont l'objet était de faire se croiser, le temps d'un spectacle, la plus grande mixité de personnes possible. L'objectif étant que les spectateurs rentrent en débat et créent une communauté d'acteurs » (Julien Nini, Coordinateur de la compagnie Collectif X (Auvergne-Rhône- Alpes).

La ville de Lyon a également présenté sa charte de coopération culturelle qui fait figure d'exemple en matière d'implication des institutions culturelles locales dans le développement social de l'ensemble de la ville. « L'objectif de la charte ce n'est pas uniquement de renforcer l'accès à l'art mais d'être dans une démarche moins descendante et plus respectueuse de l'identité des personnes (...). L'objectif c'est aussi de faire bouger les lignes entre culture légitime d'une part et culture populaire de l'autre (...). L'idée c'est de considérer que les quartiers prioritaires sont certes éloignés de la culture institutionnelle, mais qu'ils sont aussi porteurs de richesse culturelle, et notamment en termes de diversité. Dans ce cadre, les institutions culturelles deviennent des lieux ressources pour mettre en œuvre et reconnaître ces identités culturelles et les

expressions des personnes qui vivent dans ces quartiers. Ce positionnement implique de repenser les formes de médiation, pour qu'il existe un véritable échange réciproque de savoir, de valeur et donc de culture » (Anaïs Lavot, Chargée de développement culturel à la Direction des Affaires culturelles de la ville de Lyon).

Naima Yah, docteure en histoire et directrice adjointe de l'association Ville des Musiques du Monde, a également défendu la nécessité de porter un autre regard sur les ressources culturelles des quartiers en politique de la ville. Pour Naima Yah, il est essentiel de valoriser dans les futurs contrats de ville, « l'apport patrimonial et l'héritage culturel des immigrés, dans les quartiers et plus largement dans la mémoire collective française ». Il existe une mémoire et une histoire dans les quartiers en politique de la ville qui nécessite aujourd'hui d'être capitalisée et valorisée : « Il faut (...) créer des outils de préservation et de capitalisation des productions culturelles et artistiques déployées au sein des quartiers prioritaires. Je parle ici de la mémoire de ces pratiques et qui viennent en bout de course mettre en récit ces territoires sur le temps long. Il faut en garder la mémoire pour pouvoir en faire l'histoire ». Par ailleurs, Naima Yah souligne l'importance de la notion d'identité, qui doit être davantage prise en charge par la politique de la ville. « Il y a des récits, il y a des identités de territoires et de communautés. Ces questions identitaires sont aujourd'hui au cœur des débats de société, et les territoires politique de la ville sont particulièrement travaillés par ces problématiques ».

© David Desaleux



### 3/ Ancrer les actions culturelles dans les transitions

De nombreux auteurs défendent aujourd'hui la perspective d'une culture qui s'ancre dans les territoires et les transitions, qu'elles soient écologiques, sociales, économiques ou encore démocratiques (Besson, 2018, 2020 ; Négrier, Teillet, 2019 ; Morizot, 2020). Ils se fondent sur l'hypothèse selon laquelle les enjeux transitionnels ont une dimension culturelle majeure, en lien avec la transformation des récits, des modes de vie, des valeurs, des représentations et des imaginaires. D'autres auteurs comme Elinor Ostrom ou Jeremy Rifkin développent l'idée selon laquelle nos sociétés doivent apprendre à coopérer afin d'assurer la survie des biens communs. Dans ce contexte, tout l'enjeu consiste aussi à bâtir une culture de la coopération, en plaçant la culture au cœur des enjeux transitionnels et de l'édification d'une société coopérative.

Cette question de la « coopération se pose aujourd'hui avec acuité dans la politique de la ville » (Éric Briat, Directeur de la coordination des programmes à la Politique de la Ville à l'ANCT). Elle est d'ailleurs en cours d'examen dans le cadre de l'exercice d'évaluation des contrats de ville. Il existe aussi des dispositions législatives (article 6 de la LPVCU), qui définissent un cadre de coopération pour la mise en œuvre des politiques publiques déployées par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les autres signataires des contrats de ville au bénéfice des habitants des quartiers. Au-delà de ce cadre réglementaire, tout l'enjeu aujourd'hui est « de faire vivre une dynamique de coopération entre les parties prenantes sur les territoires (...). C'est donc moins un problème juridique qui se pose, qu'un enjeu de méthode et d'animation. Il est urgent de déployer de nouveaux outils et de nouvelles modalités d'action culturelle favorisant les dynamiques coopératives ». C'est ce que tente de créer Labo Cités, avec le

© Murielle Couston



développement de nouvelles formations au service d'une ingénierie coopérative. « Nous développons actuellement une formation croisée à destination des acteurs des projets culturels dans les quartiers prioritaires. Elle s'intitule « Mener une action artistique et culturelle en quartier populaire ». Cette formation permet aux acteurs de mieux se connaître pendant trois jours et de réfléchir à la création d'une culture commune autour de la question de la co-construction d'actions culturelles et artistiques avec les habitants des quartiers populaires » (Marjorie Formentin).

Les intervenants ont également fait part de différents niveaux de coopération qui sont en jeu dans la politique de la ville : entre les ministères, entre les collectivités territoriales, entre l'ensemble des acteurs culturels, sociaux ou éducatifs impliqués dans la mise en œuvre des contrats de ville, entre les habitants des quartiers prioritaires. Cette dynamique coopérative doit permettre de co-définir des projets culturels dans les quartiers prioritaires, en favorisant la participation des habitants, l'accès aux droits culturels des populations et la mise en valeur des ressources créatives et patrimoniales des quartiers prioritaires. Elle doit aussi contribuer à repenser les outils d'évaluation des futurs contrats de ville, afin d'assurer une meilleure appropriation des résultats, et de mesurer l'ensemble des impacts de la politique de la ville : « L'évaluation ne doit pas se limiter à compter le nombre d'habitants impactés par les dispositifs de la politique de la ville. Un travail de coopération doit être réalisé dès le départ, afin de co-définir les questions évaluatives posées par le volet culturel des futurs contrats de ville » (Frédérique Bourgeois, Directrice de Labo Cités). La coopération doit plus largement permettre de penser une action culturelle davantage ancrée dans les quartiers prioritaires et les transitions. Selon Éric Briat, « les quartiers prioritaires ont besoin d'actions culturelles et artistiques qui viennent questionner les problématiques sociétales vécues dans les quartiers : les discriminations, la question de l'égalité des chances, la mémoire et l'identité des quartiers populaires ou la prise en compte de l'enjeu environnemental. Il faut rendre sensible ces enjeux à travers le déploiement d'une stratégie de petits pas et d'expérimentations artistiques co-produites avec les habitants ». La coopération induit également un enjeu de reconnaissance et d'accompagnement des tiers acteurs et des tiers lieux culturels. « C'est le cas des bibliothèques et des médiathèques qui doivent être accompagnés dans une meilleure prise en compte de ces questions coopératives » (Éric Briat).

## Conclusion - Pour une culture de la coopération dans la politique de la ville

Le webinaire participatif du 22 mars 2022 organisé par l'ANCT et le Ministère de la Culture a permis d'aborder la question culturelle dans les futurs contrats de ville à travers les trois enjeux suivants : l'entrée dans un nouveau cycle des politiques culturelles, la perspective de développement des quartiers prioritaires par la ressource culturelle et le besoin d'ancrage de l'action culturelle dans les transitions.

A travers ces enjeux c'est la question de la culture de la coopération qui a été plus particulièrement interrogée. Les huit axes identifiés par le LUCAS pour bâtir une culture de la coopération ont tous été abordés. Ils ont largement résonné avec les problématiques des acteurs de la politique de la ville. Pour conclure cet article, nous présentons donc de manière synthétique ces huit axes, qui pourront, le cas échéant, inspirer les rédacteurs des futurs contrats de villes. Selon le LUCAS, le développement d'une culture de la coopération nécessite de penser concomitamment :

- Une extension du cadre de coopération. La culture de la coopération ne limite pas l'engagement coopératif à des formes de mutualisation (mise en commun d'outils, de moyens et de méthodes), de collaboration (travail en commun pour atteindre un objectif ou accomplir une tâche) ou de contractualisation (plans, conventions, contrats, etc.). La culture de la coopération implique que les partenaires soient placés sur un pied d'égalité, afin de « faire œuvre commune », autour de finalités, de valeurs partagées, mais aussi des savoirs communs qui rendent possible cette coopération.
- Une ingénierie coopérative fondée sur des compétences de facilitation, de médiation et d'accompagnement à la co-conception, la co-construction et la co-gestion d'actions, de projets et des lieux culturels.
- Une action culturelle ancrée dans les territoires et les transitions, qu'elles soient écologiques, sociétales, économiques, éducatives ou encore démocratiques.
- Une transformation des institutions culturelles et des modes de faire. La mise en œuvre d'une culture de la coopération implique un changement de posture de la part des Institutions qui doivent moins chercher à imposer un programme culturel décidé depuis le haut, qu'à co-construire une offre culturelle avec les territoires, selon des logiques institutionnelles multi-acteurs et multi-niveaux.
- Une reconnaissance des Tiers acteurs culturels. Les dynamiques de coopération nécessitent l'intervention de tiers acteurs culturels, en capacité d'assurer des fonctions d'intermédiation, de régulation, d'expérimentation et de création de nouveaux imaginaires. Ces tiers peuvent prendre des formes multiples<sup>5</sup>, mais leur rôle est primordial dans la mise en œuvre de dynamiques coopératives.
- Un nouveau récit de l'action culturelle et artistique. Une culture de la coopération doit ouvrir de nouveaux imaginaires sur le statut des artistes et des œuvres, sur la place des publics, sur le rôle de la médiation et des experts culturels, sur la fonction des équipements culturels et du patrimoine, etc.

---

<sup>5</sup> Collectifs d'artistes ou d'architectes-urbanistes, centres d'arts numériques, laboratoires de recherche, coopératives, sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), SCOP culturelles, centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), résidences de création collaborative, agences parapubliques départementales ou régionales, etc.

- Une évaluation collective de la valeur des externalités produites. Une culture de la coopération implique de renouveler les méthodes d'évaluation des politiques culturelles, en imaginant des protocoles co-construits avec des chercheurs-experts, des parties prenantes, des usagers et des citoyens des territoires. L'imbrication de ces différents protocoles d'évaluation et d'une pluralité d'écritures et de savoirs (expérientiels, spécialisés, académiques), doit permettre d'assurer une évaluation collective, décentralisée et ancrée dans le territoire. Elle doit permettre de discuter collectivement de la valeur des actions culturelles coopératives et des externalités produites.
- Une stratégie fondée sur le déploiement de micro-politiques culturelles. Une culture de la coopération incite les individus et les organisations à agir dans leurs espaces du quotidien, dans une diversité de lieux et de situations sociales, éducatives ou culturelles ordinaires. Cette tactique du quotidien se fonde sur l'hypothèse que les micro-politiques culturelles et les micro-expérimentations issues de ces processus coopératifs, auront cette capacité, par accumulation successive, à transformer progressivement les régimes dominants de production et de diffusion culturelle.

© Murielle Couston



## Bibliographie

Anderson, C., 2015, *Makers : La nouvelle révolution industrielle*, Paris, Pearson.

Besson, R., 2018, « Les tiers lieux culturels : Chronique d'un échec annoncé ». *L'Observatoire*, 52(2), 17-21.

Besson, R. Brouillard, J., 2018, « L'innovation dans les territoires périurbains ou ruraux : Pour un changement de paradigme ! », *Nectart*, 7, 110-121.

Besson, R., 2020, *De la coopération culturelle à la culture de la coopération*, LUCAS.

CGET, 2015, *Innovation et territoires de faible densité*, étude réalisée par CMI pour le CGET.

CGET, 2017, *Étude sur l'innovation dans les quartiers de la politique de la ville*, réalisée par Algoé pour le CGET.

Colletis, G, Pecqueur, B, 2004, « Révélation des ressources spécifiques et coordination située », 4èmes journées de proximité, 17 et 18 juin 2004, Marseille.

De Maillard, J., Blanc, M., Chaudoir, P., Le Coq, S., 2004, *Culture et politique de la ville*, Éditions de l'Aube/Observatoire des politiques culturelles.

De Certeau M., 1990, *L'invention du quotidien, 1 : Arts de faire*, Paris, Gallimard.

Guillon, V., 2019, « Politiques culturelles et droits culturels : vers un nouvel âge de la coopération » In Debarge O., Hélie T., Touzeau-Mouflard L. (dir.), *La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Novation ou rénovation ?*, Ed. Mare et Martin.

Gwiazdzinski, L., 2016, « Petite fabrique géo-artistique des espaces publics et des territoires », *L'Observatoire*, 48(2), 32-38.

Himanen, P., 2011, *L'Éthique hacker et l'esprit de l'ère de l'information*, Paris, Exils.

Illitch, Y. 1973, *La Convivialité*, Seuil.

Jacquet, A., 2015, *Bibliothèques troisième lieu*, Paris : Association des Bibliothécaires de France, collection Médiathèmes.

Lallement, 2015, *L'âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Paris, Seuil.

Morizot, B., 2020, *Manières d'être vivant*, Arles : Actes Sud, 2020.

Négrier, E., Teillet, P., 2019, *Les projets culturels de territoire*, Grenoble : PUG.

Rotterdam, M., Sobota, H., « Les droits culturels à l'épreuve du terrain : dialogue entre deux directeur-trice·s de la culture », *L'Observatoire* n°49, hiver 2017, p.68-72.

Zask, J., 2016, « De la démocratisation à la démocratie culturelle », *Nectart*, 3(2), 40-47.



Laboratoire d'usages culture(s) - arts - société

**Contact et plus d'informations :**  
[hello@lucasrecherche.fr](mailto:hello@lucasrecherche.fr)